



Madame Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition énergétique
Hôtel de Roquelaure, 246 boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Paris, le 4 octobre 2022

Objet : calendrier d'examen de la loi de programmation sur l'énergie et le climat et modalités du débat public autour de la stratégie française sur l'énergie et le climat

Madame la Ministre,

En audition devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale mardi 13 septembre, vous avez annoncé aux députés que le projet de loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) leur "sera soumis au second semestre 2023."¹ L'article L100-1 A du code de l'énergie² dispose pourtant que cette première loi de programmation doit être adoptée avant le 1^{er} juillet 2023. Il nous semble essentiel que ce calendrier soit respecté, afin de pouvoir adopter les versions actualisées de la stratégie nationale bas carbone, de la programmation pluriannuelle de l'énergie et du plan national d'adaptation au changement climatique dès que possible. Si nous voulons accélérer la décarbonation de notre société et réduire nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 en conformité avec l'objectif européen de -55%, nous ne pouvons pas attendre la fin d'année 2024 et le milieu de cette décennie pour programmer les chemins à suivre par tous les secteurs. La planification écologique ne répondra avec efficacité à l'urgence climatique que si ses signaux sont suffisamment forts et clarifiés au plus vite. **Nous confirmez-vous que vous envisagez de reporter l'examen de la LPEC d'un semestre ?**

Lors de cette audition, vous avez également évoqué le débat public préalable qui "se déroulera d'octobre à janvier prochain dans chaque territoire et associera les citoyens, les associations, les élus et les entreprises", sans en préciser les modalités.³ La commission nationale du débat public (CNDP) a fait des recommandations qui nous paraissent très intéressantes à mettre en œuvre pour préparer au mieux cette stratégie française sur l'énergie et le climat et la LPEC.⁴ Notamment, la CNDP préconise la mise en place d'un "**forum délibératif des jeunes**", assemblée citoyenne de jeunes tirés au sort qui hiérarchisera les priorités d'action à inscrire dans la LPEC et dialoguera avec les parlementaires. La CNDP recommande également au gouvernement de **préciser à l'avance et clairement si les restitutions qui sortiront du débat public intégreront ou non le projet de loi** qu'il soumettra au Parlement. **Comptez-vous suivre ces recommandations d'organisation et de reddition de comptes ?**

¹ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/cion-eco/l16cion-eco2122009_compte-rendu

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039359744/2022-09-30/

³ Une première concertation volontaire en début d'année a fourni des enseignements importants sur les attentes des citoyens, qui plébiscitent la sobriété plutôt que des paris technologiques et attendent justice sociale, implication de l'Etat et co-construction :

<https://archivephase1.concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/bilan-consultation>

⁴ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-04/25_AVRIL_Rapport_mission_conseil_CNDP_0.pdf

Madame la Ministre, en tant que jeunes engagés pour la transition écologique et solidaire, nous suivons de près l'élaboration de la stratégie française sur l'énergie et le climat. Nous restons à votre disposition pour tout échange.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

Signataires :

Déclic
Pour un Réveil Écologique

Copie à :

Elisabeth Borne, Première ministre

Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Antoine Pellion, Secrétaire général à la Planification écologique